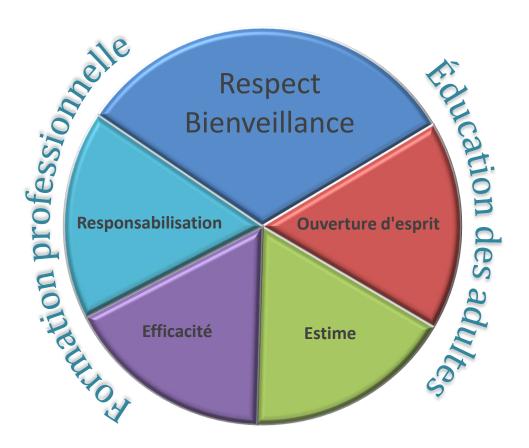


Code de vie

2020-2021

Nos centres de formation générale des adultes et de formation professionnelle sont d'abord des lieux d'instruction et de formation mais aussi des milieux de vie. Ce code de vie rappelle qu'il est important de se doter de conditions favorables à l'accomplissement personnel et professionnel.

Nos valeurs





En route vers la réussite...

La vision de nos centres d'éducation des adultes

Inspirée du courant humaniste et de nos trois valeurs, nos centres favorisent la réussite éducative dans une perspective de développement global de la personne.

Nos actions visent à soutenir l'élève par des approches stimulantes et adaptées afin de favoriser la persévérance scolaire, l'implication citoyenne et l'engagement dans la communauté de chaque élève.

La vision de nos centres de formation professionnelle

Nos centres de formation professionnelle favorisent le développement de compétences professionnelles et le développement global de la personne.

Nos actions visent à soutenir les élèves dans leurs apprentissages par des approches stimulantes et adaptées afin de favoriser leur réussite et leur intégration au marché du travail.

Nos orientations

- Contribuer à améliorer la littératie chez tous nos élèves
- Faire de la santé et du bien-être une priorité
- Favoriser la persévérance



Les manifestations de nos valeurs au quotidien

Je suis respectueux et je suis bienveillant ...

- J'agis avec considération, courtoisie, écoute et discrétion à l'égard des personnes avec lesquelles j'entre en relation.
- Je fais preuve de diligence et j'évite toute forme en discrimination.
- Je collabore au mieux-être dans le centre.

Je suis engagé et je suis responsable ...

- De mes déclarations et de mes actes.
- D'être participatif, disponible et capable de créer des liens.
- De l'utilisation judicieuse des ressources mises à ma disposition.
- De prendre l'initiative, d'être dans l'action, de me projeter vers le futur.

Je suis efficace ...

- En participant activement à mes cours et en respectant les exigences et les attentes de mes enseignants.
- En demeurant actif dans mes travaux tout au long de la journée.
- En fournissant des efforts constants dans mes cours.
- En osant l'innovation.

Je suis ouvert d'esprit ...

- Je me nourris des autres, de la diversité et des différences.
- Je suis réceptif de nouvelles idées, à des opinions ou des points de vue différents.
- Je suis capable de permettre le débat, de manifester de la curiosité et de m'adapter aux changements.



Règlements des centres

Les règlements suivants s'appliquent partout dans les centres ainsi qu'à l'extérieur. Tous les élèves et les membres du personnel doivent s'y soumettre. Certaines règles sont spécifiques à certains centres en fonction des programmes offerts.

Les règles de classe sont sous la responsabilité du personnel enseignant. Elles doivent être en parfaite cohérence avec le présent code de vie. De plus, les règles de santé et de sécurité de chacun des centres s'appliquent en tout temps.

Tenue vestimentaire et accessoires

Toute tenue vestimentaire doit respecter la décence, la convenance, l'hygiène et la propreté et respecter les exigences pour certains programmes de formation (atelier, laboratoire, bureau)





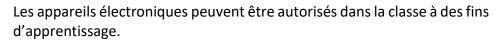




Téléphone et appareil électronique

Pour toute urgence, les élèves reçoivent les appels directement au secrétariat du centre ou doivent utiliser l'appareil du salon des élèves.

Il est interdit de filmer, prendre en photo ou enregistrer et de diffuser les images ou paroles de qui que ce soit sans son consentement écrit.







Violence, vandalisme et méfaits

Le centre doit veiller au respect des lois en vigueur dans notre société, les actes suivants sont interdits :

- Les agressions physiques ou verbales;
- le vol et le vandalisme;
- l'intimidation, le harcèlement, le racisme et le taxage;
- le déclenchement d'alarme incendie sans raison valable;
- l'utilisation des pièces pyrotechniques.

Tout élève qui commet des gestes de cette nature risque une suspension immédiate et devra défrayer les coûts occasionnés par la réparation des dégâts.

Loi Anastasia

Cette loi interdit la possession d'armes à feu dans les établissements d'enseignement et les garderies ainsi que sur leur territoire, ainsi qu'à bord des transports publics et scolaires. Toute personne qui contrevient à cette interdiction est passible d'une amende de 500 \$ à 5000 \$.

Il est interdit d'être en possession d'une arme dans son véhicule, même si celle-ci est verrouillée.



Drogues et alcool

Il est interdit de posséder, de consommer ou de vendre des drogues ou de l'alcool au centre, dans les véhicules stationnés au centre et lors d'activités tenues par le centre.

La possession d'objets servant à la consommation de stupéfiants est aussi interdite. De plus, aucun élève n'est toléré au centre sous l'effet de stupéfiants ou d'alcool.



Boissons énergisantes

Les boissons énergisantes sont interdites au centre.

Celles-ci comportent leur lot d'effets indésirables sur la santé. La consommation importante de boissons de ce type peut engendrer des effets secondaires sur le système nerveux central, cardiovasculaire, digestif et rénal.

Selon plusieurs études les boissons énergisantes affectent l'humeur, la fonction cardiaque, la capacité de concentration et la qualité du sommeil.

Tricherie et copiage

Il est interdit de copier ou de tricher.



Les appareils numériques doivent être remis à l'enseignant avant le début de l'examen.



Stationnement

Il est obligatoire de respecter la limite permise sur le terrain du centre; de laisser les avenues et les passages libres; de respecter les aires de stationnement réservées.

Magasin (CFP Bonaventure et Chandler)

Tous les outils empruntés au magasin doivent être remis le jour même. L'élève qui n'a pas remis un outil se verra refuser un prêt tant et aussi longtemps que l'outil ne sera pas remis au magasin.

L'élève qui emprunte un outil ou du matériel est financièrement responsable en cas de nonretour.

En aucun temps, l'outillage et le matériel prêtés ne doivent quitter le centre sans autorisation de la direction (cas exceptionnel).

L'élève doit présenter obligatoirement sa carte d'identité (code barre) au magasinier afin de procéder à un prêt (CFP Bonaventure).

Bris ou perte du matériel prêté

Le matériel éducatif est mis à la disposition des élèves qui fréquentent les centres pour leur rendre service. L'élève est responsable des volumes et du matériel qui lui sont confiés.

Prendre note que les élèves qui utilisent les coffres d'outils (CFP Bonaventure) sont responsables du coffre et de son contenu. Le coffre d'outils doit être verrouillé et rangé à l'endroit indiqué. L'élève remboursera le coffre d'outils, le matériel ou l'outillage perdu ou endommagé par négligence (valeur à neuf).

L'élève qui emprunte un outil ou du matériel est financièrement responsable en cas de nonretour, de perte ou de bris. Une facture lui sera émise.



Circulation

Vous devez circuler par les portes d'entrée réservées aux élèves de FP et FGA. Pendant les heures de cours, la circulation doit être limitée afin de ne pas déranger.

Aucune circulation n'est permise, au secteur jeune des écoles secondaires, à l'exception de l'heure du dîner définie selon l'horaire du centre.

Visiteurs dans le centre

Toute personne n'étant pas inscrite au centre ou n'ayant pas été invitée par une personne en autorité ne peut circuler dans le centre et doit se présenter à la réception.

Tabagisme et vapotage

Il est interdit de fumer et de vapoter

- dans les bâtiments;
- sur tous les terrains appartenant à la CSRL;
- dans les voitures, sur le terrain des centres.



Les contrevenants s'exposent aux contraventions normalement prévues par la loi. Voir la politique sur le tabac du centre à la section suivante.

Merci de respecter le code de vie !

«Le respect c'est comme le sourire ça ne coûte rien et tout le monde aime ça!»